



INFO PRESSE

Date : 15/12/2022

De la part de la Direction de la communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Un plan de sobriété énergétique pour faire face à la situation d'urgence et pérenniser dans le temps la transition énergétique de l'agglomération

Grand Chambéry est engagée depuis plusieurs années sur les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie. Elle a ainsi adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2019 : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air et développement des énergies renouvelables.

Parmi les investissements significatifs engagés ces dernières années, les travaux d'isolation de la piscine de Buisson rond, le renouvellement du système de froid de la patinoire, la construction de l'unité de biométhane et la mise en place d'éclairage leds sur l'ensemble des bâtiments et équipements communautaires induisent déjà une baisse importante de la consommation énergétique de Grand Chambéry.

La crise énergétique actuelle nécessite de la part de l'agglomération l'adoption d'un plan de sobriété énergétique pour apporter des solutions complémentaires aux actions déjà engagées et accélérer l'adaptation du fonctionnement à la situation actuelle.

Le plan de sobriété adopté lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022 est constitué d'actions à court terme sur la réduction des consommations énergétiques, actions réalistes et pragmatiques, permettant à la fois de faire face à l'urgence en prévision de l'hiver 2022/2023, mais également de préserver les ressources de façon pérenne, tout en assurant la continuité et la qualité du service public rendu.

Il est composé de 25 actions, déclinées autour de 5 thématiques : optimisation d'exploitation des équipements, rationalisation des usages et des ressources, conversion et transition, adaptation et communication.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex - 04 79 96 87 35



grandchambery.fr



grandChambery



grandChambery



grandchamberyofficiel



grandchambery



Parmi les actions :

- Fermeture de la piscine de Buisson Rond la première semaine des vacances de Noël et en juillet (celle-ci étant déjà fermée en août), la piscine aqualudique du stade reste quant à elle en activité sur ces périodes
- Maîtrise de l'épaisseur de la glace de la patinoire stabilisée à 4 cm et fermeture de la patinoire lors du déglçage annuel estival de début mai à fin août (habituellement sur cette période la patinoire est fermée au public mais reste en activité pour accueillir des stages et entraînements sportifs).
- Extinction des éclairages nocturnes des parkings des bâtiments de l'agglomération.
- Poursuite de la transition énergétique des flottes de véhicules
- Elaboration d'un nouveau plan de mobilité employeur avec des objectifs sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels (démarche engagée dès l'automne 2022).

Grand Chambéry veille également à ce que les délégataires Synchro Bus et SavoieExpo/Le Phare, en tant que consommateurs importants d'énergie, s'engagent dès à présent à mettre en œuvre des actions de sobriété qui visent à réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants locaux et les gaz à effet de serre

La liste complète des 25 actions :

Optimisation d'exploitation des équipements

Piscines

- Diminution des débits de filtration des pompes de circulation d'eau lors des fermetures (nuit).
- Ajustement des températures de consignes des bassins : -1° (hors pataugeoire et spa), conformément à la réglementation.
- Fermeture de la piscine de Buisson Rond :
 - Une semaine pendant les vacances de Noël,
 - en juillet en complément du mois d'août (en attente de validation par la préfecture, action optimisation de la ressource en eau),
- Fermeture de l'espace détente de la piscine de Buisson rond à partir du mois de janvier 2023

Patinoire

- Ajustement des températures de consignes de glace : +1°.
- Maîtrise de l'épaisseur de la glace stabilisée à 4 cm.
- Fermeture de la patinoire lors du déglacage annuel estival de début mai à fin août

Rationalisation des usages/ressources

- Adaptation des températures de consignes dans les bâtiments et équipements
 - chauffage : 19° en journée, 16° week-ends et jours fériés, conformément à la réglementation,
 - climatisation : limitation à 26, arrêt le soir, les week-ends et jours fériés,
 - + 2° (serveur de la salle informatique).
- Mise en veille puis extinction forcée des ordinateurs le soir sauf nécessité de service.
- Suppression de l'eau chaude des sanitaires des bâtiments (sauf cafétéria, douche et usage spécifique).
- Adaptation de la saison de chauffe en début et fin de période suivant conditions météorologiques.
- Extinction des éclairages nocturnes des parkings des bâtiments de l'agglomération
- Déploiement de détecteurs automatiques de présence pour l'éclairage dans les circulations des bâtiments.

Conversion/transition

- Conversion vers une stratégie numérique responsable (collectivité pilote pour l'expérimentation retenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires).
- Poursuite de la transition énergétique des flottes de véhicules (VL, VU, PL, TC).

Adaptation

- Formation des agents :
 - écoconduite et sensibilisation à la conduite des véhicules électriques,
 - bonnes pratiques numériques (usage de la messagerie, stockage des fichiers, nettoyage des serveurs).
- Suppression des radiateurs d'appoint dans les bureaux.
- Adoption d'un comportement de conduite écoresponsable lors des déplacements en appliquant les consignes de la sécurité routière.
- Généralisation des visioconférences pour les commissions thématiques d'élus (en gardant la possibilité de présence physique).
- Elaboration d'un nouveau plan de mobilité employeur (PDME) avec des objectifs sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels (démarche engagée à l'automne 2022).

Communication

Communication externe

- Promotion des actions engagées par l'agglomération auprès des habitants.
- Relais de l'information EcoWatt auprès des communes et des habitants (Grand Chambéry est signataire de la Charte EcoWatt avec RTE).

Communication interne

- Communication auprès des agents de l'agglomération par les outils de communication interne (intranet et journal).
- Promotion de l'application EcoWatt auprès des agents.
- Rappel des écogestes.